



## PROCES VERBAL DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUILLET 2024

Le vingt-neuf juillet deux mille vingt-quatre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

#### PRESENTS :

**Claudine CORNU, Nathalie KHEMDOUDI, Christine BOUILLOT, Pascal VAN DORSSELAER, Jean Luc MEUNIER, Aline ROUSSEAUX, Denis RAUX, Joël CORPET, Joëlle DE MATTEIS, Roxane COLLINET, Pierre FLEURY.**

#### ABSENTS :

**Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER, Julien GAUDET absent, Valérie THEVENOT absente.**

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

Pierre FLEURY

Yvan NOEL rend hommage à Nathalie LEBLANC, conseillère municipale à CHALON SUR SAONE et Vice-Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté décédée le 12 Juillet 2024.

Yvan NOEL accueille Roxane COLLINET qui remplacera Valérie BESSARD MANDRILLON au conseil municipal.

#### **ORDRE DU JOUR :**

Approbation PV dernière séance. Approuvé à l'unanimité.

#### **DELIBERATION TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ET MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR**

Une augmentation de 10 centimes est proposée sur l'ensemble des coûts de la cantine. La dernière augmentation remonte à l'année scolaire 2022/2023. Une augmentation de 30 centimes sera appliquée pour toute absence non justifiée.

Aline ROUSSEAU fait remarquer que l'augmentation de 0,30 euros serait appliquée non pas parce que ce sont toujours les mêmes qui sont absents mais parce que les repas sont vendus à perte.

Après un vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs du repas à 5,60 € (3,30 € partie repas et 2,30 € partie garde), à 2,80 € pour le troisième enfant, à 2,30 € par garde sans repas (allergie alimentaire), à 5,60 € pour le menu de Noël et le pique-nique et à 3,30 € tout repas commandé et non consommé (non facturé si certificat médical fourni)

### **DELIBERATION TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ET MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA FICHE DE RENSEIGNEMENT**

Une augmentation de dix centimes d'euros est décidée par le bureau.

Le forfait du matin passerait de 2,30 € à 2,40 €, le forfait du soir avec goûter passerait de 2,60 € à 2,70 € pour la première heure et de 2,10 € à 2,20 € au-delà de la première heure.

La hausse est due à l'ajustement du personnel de la garderie : une personne en plus.

Cette augmentation prendra effet à partir du 1er septembre 2024.

Plus tard il est prévu d'aménager deux espaces dans la garderie en fonction des âges avec chacun un personnel dédié.

Il est décidé de modifier la fiche de renseignement, en cas de désistement des parents pour venir récupérer les enfants et pour couvrir la mairie en cas de problème. La personne chargée de venir récupérer les enfants à la garderie devra être majeure.

Voté à l'unanimité.

### **DELIBERATION SYDESL ECLAIRAGE PUBLIC EXERCICE 2024**

Afin de poursuivre le remplacement des candélabres existants par des candélabres en LED de 2023 et après acceptation d'une subvention globale par le fonds vert du SYDESL, il est proposé de poursuivre les travaux sur 2024 et au-delà après délibération du conseil et afin de faire baisser les factures en conséquence.

Le montant des travaux s'élève à 70 000 €, après la prise en charge par le fonds vert, le reste à charge pour la commune est de 26181,60 €.

Voté à l'unanimité.

### **DELIBERATION REMPLACEMENT D'UNE ELUE SUITE DEMISSION**

Suite à la validation de la démission de Valérie BESSARD MANDRILLON, Claudine CORNU se propose pour la remplacer en conseiller plus au bureau.

Voté à l'unanimité.

Cette décision est encadrée par le code L270 du code électoral.

### **DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE TARIFS LOCATIONS SALLES 2025**

Lors de la précédente délibération, les tarifs été et hiver n'étaient pas marqués dans le règlement.

Il est proposé de faire cette mise à jour.

Voté à l'unanimité.

### **POINT TRAVAUX RENOVATION ECOLE**

Pascal VAN DORSSELAER explique que les travaux de la classe de CM1 - CM2 ont débuté ainsi que dans la salle informatique.

La classe est transférée dans la salle de musique, elle reviendra dans sa salle respective une fois les travaux achevés fin novembre voir mi-décembre.

Il ne restera alors plus qu'une salle à finaliser.

Les travaux de la façade du bâtiment A sont prévus pour octobre.

Une paroi double sera posée dans les toilettes de l'école maternelle afin de séparer les filles des garçons.

Les travaux du bâtiment D sont terminés.

Le projet de l'école devrait être fini pour la mi-décembre.

L'assurance pour la garantie décennale (maîtrise d'ouvrage) des travaux a été validée pour l'ensemble des prestataires pour ne pas prendre de retard en cas de réclamation. Le coût de cette assurance s'élève à 26000 €, elle est proportionnelle au montant des travaux et nous protège et nous défend du point de vue juridique en cas de litige avec les prestataires.

Les travaux de la garderie ont bien avancé.

Pascal VAN DORSSELAER nous invite à venir au moins une fois assister à une réunion de chantier les lundis à 9h15.

Valérie BESSARD MANDRILLON faisant partie du projet école et étant démissionnaire,

Yvan NOEL demande si un ou une conseillère peut la remplacer.

Claudine CORNU est désignée membre de projet.

## **POINT FORET COMMUNALE**

Intervention de Joël CORPET

Les affouages sont chiffrés, les factures validées et vérifiées.

Joël CORPET a demandé à l'ONF concernant la plantation de peupliers le remplacement d'arbres. Il y a un an, il manquait trois ou quatre arbres, mais avec la sécheresse de l'an passé il en manque énormément donc il serait judicieux de replanter les manquants.

Joël CORPET est en attente de la réponse de l'ONF.

Les inscriptions pour les affouages 2024-2025 sont parues sur le bulletin et sont en cours, il y a déjà des inscrits.

En mars 2025 une plantation de liquidambar est prévue pour remplacer les peupliers vendus l'an dernier et qui étaient plantés sur une parcelle écologique subventionnée à 80%.

## **POINT RD 678**

Pierre FLEURY et Jean-Luc MEUNIER ont rencontré Madame LIMARE du CAUE 71.

Madame LIMARE a fait la traversée de la RD678 de la boulangerie jusqu'au parking poids lourds et a fait des photos afin de proposer un projet.

Elle doit reprendre rendez-vous avec nous afin de nous exposer celui-ci.

## **POINT ENTREPRISE DE NETTOYAGE ECOLE**

Suite à un marché entre deux prestataires, SOTRANET et ECLAT 2000, SOTRANET a été retenue en essai jusqu'en fin d'année scolaire. L'entreprise ECLAT 2000 avait été écartée car le contrat proposé courait sur 3 ans.

Mais suite à des prestations insatisfaisantes et à l'absence d'un suivi sérieux de la part des responsables de SOTRANET, leur contrat n'a pas été reconduit.

Yvan NOEL prendra contact avec ECLAT 2000 afin de valider un contrat sur 3 ans mais avec une prestation complémentaire. Indépendamment du contrat initial, il leur sera demandé un nettoyage après travaux pour la dernière semaine du mois d'août de la garderie et de toutes les classes.

### INFORMATIONS DIVERSES :

- Mise à jour des annexes du PLUI :

Une délibération est à prendre pour un permis de démolir.

Avant il n'y avait pas de demande d'autorisation de démolition, désormais il y a obligation de faire une demande de permis de démolition en mairie. Voté à l'unanimité.

- Demande de remise de location de salle CROIX ROUGE :

La CROIX ROUGE a fait une demande de location de la salle des fêtes pour des remises de médailles le 23 novembre 2024 et souhaiterait bénéficier du tarif « habitants d'OSLON » soit 415 €.

Ne pouvant déroger à une décision du conseil municipal sur les tarifs de location de la salle des fêtes et la Croix rouge ne faisant pas partie des associations de la commune, Yvan NOEL propose de façon exceptionnelle la facturation de la salle au tarif normal soit 670 € et de verser une subvention exceptionnelle à la CROIX ROUGE en compensation.

- Stérilisation des chats :

Suite à des portées de chats dans la grange de la commune et ne connaissant pas le propriétaire de la femelle qui attend à nouveau des chatons, Yvan NOEL a décidé de faire prendre en charge l'avortement et la stérilisation de la chatte enceinte par la Mairie pour un montant à hauteur de 176 € environ.

### QUESTIONS DIVERSES

Yvan NOEL a décidé de laisser les lumières bleu blanc rouge sur la façade de la Mairie le temps des jeux olympiques.

Suite à la démission de Valérie BESSARD MANDRILLON, il faut nommer un conseiller ou une conseillère pour l'Entente Cimetière Eglise. Claudine CORNU se propose de la remplacer.

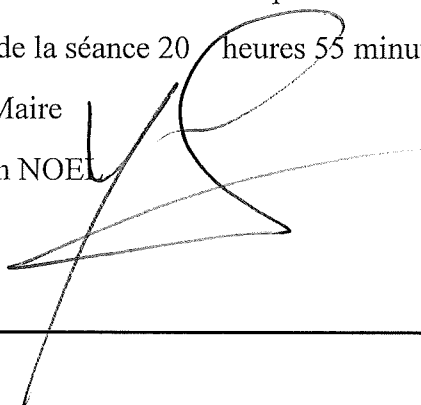
Un container de 6 mètres par 3 mètres et divisé en deux parties sera placé vers la Maison des Associations et sera partagé entre la chasse et Ambiance et Loisir.

Prochaine séance le 30 septembre 2024 à 19 heures

Fin de la séance 20 heures 55 minutes

Le Maire

Yvan NOEL



Le Secrétaire de Séance

